



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0253.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SA INDUSHOME représentée par Monsieur FINET a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue Saint-Jacques à 6032 Mont-sur-Marchienne Rue Napoléon Lejong à 6032 Mont-sur-Marchienne et cadastré(s) 14 A 68P5, 14 A 69L2, 14 A 70G4.

Le projet consiste en : La construction de deux immeubles de logements pour un total de 29 appartements, la construction d'une cabine haute tension ainsi que l'aménagement d'une voirie de desserte et d'une venelle cyclo piétonne ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
Les demandes de permis d'urbanisme visées à l'article D.IV.41 (ouverture ou modification de la voirie communale) sont soumises à enquête publique.
En outre, la demande nécessite une annonce de projet sur base de l'article R.IV.40- 2° 2°: la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.
L'article D.VIII.3 du CoDT stipule que lorsqu'une demande nécessite une enquête publique et une annonce de projet, le dossier est uniquement soumis à enquête publique.
Le projet vise la construction de deux immeubles de logements multiples dont les principales caractéristiques sont les suivantes:
 - l'immeuble A sera implanté au Nord de la parcelle et présentera une largeur de 15,05m et une longueur de totale de 26,45m pour une emprise au sol de 388,07m². Il présentera un gabarit de type R+2 étages et R+3 étages à toiture plate. Il disposera alors d'une première hauteur à l'acrotère de 9,95m et d'une seconde de 13,13m depuis le niveau 0 projeté de l'immeuble. Il se composera de 14 appartements;
 - l'immeuble B sera implanté au Sud de la parcelle et présentera une largeur de 15,05m et une longueur de totale de 43,20m pour une emprise au sol de 603,16m². Il présentera un gabarit de type R+1 étage et de type R+2 étages à toiture plate. Il disposera alors d'une première hauteur à l'acrotère de 6,95m et d'une seconde de 9,95m depuis le niveau 0 projeté de l'immeuble. Il se composera de 15 appartements;
 - la création d'une voirie (venelle cyclo-piétonne) est projetée à l'Est du site, et plus précisément au Sud de la parcelle 70G4 appartenant à la Ville de Charleroi, au droit de l'habitation n°82 de la rue Napoléon Lejong ;
- Elle est réalisée en vertu des articles R.IV.40-1 7°, R.IV.40-2 2° du Code du Développement Territorial et du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale,

L'enquête publique se déroule du **13/05/2026 (date début affichage)** au **17/06/2026 (date fin)**.

Nos bureaux seront fermés le jeudi 14/05/2026.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0253**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **18/05/2026** au **17/06/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **18/05/2026** au **17/06/2026** sur rendez-vous auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **17/06/2026 à 13:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 24/04/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be